

Villaz

& VOUS

MAGAZINE
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

N° 10

AVRIL-MAI 2016



ÉDITO SPÉCIAL
Refus de la commune
nouvelle
page 3

À LA UNE
Aménagement
du cœur de village
page 6

À DÉCOUVRIR
À la croisée
des chemins
page 9

Retour en images à Villaz



Vendredi 15 janvier, Christian Martinod accompagné de son équipe municipale, a formulé ses vœux pour cette année 2016. Cette soirée a été l'occasion de saluer la carrière de Christiane Francioli, ATSEM à l'école de Villaz ; ainsi que celle de Jean Paul Rauxet, technicien ONF. Tous deux vont profiter d'une retraite méritée.



Samedi 12 mars, la bibliothèque a organisé sa traditionnelle dictée. Un rendez-vous incontournable de Villaz qui réunit petits et grands autour de l'orthographe.



Samedi 12 mars, c'était Rio à Villaz lors de la soirée de carnaval organisée par le FJEP. Ils étaient près d'une centaine à avoir endossé les couleurs brésiliennes pour fêter le carnaval.



LE MOT du maire

Chers concitoyens, chers amis,

Dans le Pays de Fillière, 2 projets bien distincts ont été lancés début 2015 : l'intégration des 9 communes du Pays de Fillière dans l'intercommunalité de l'agglomération annécienne et la création d'une commune nouvelle pour grouper les 9 communes du Pays de Fillière. Après l'échec du référendum en octobre dernier (Charvonnex/Groisy défavorables, Saint-Martin/Villaz sous le quota mini de 50 % de votants), un regroupement réduit à 7 communes a été étudié avec une forte implication des élus de Villaz. Ces 2 démarches arrivent enfin à leur terme après des mois de réflexion et d'échanges.

Villaz rejoindra l'agglomération annécienne le 1^{er} Janvier 2017. Le conseil municipal avec 22 votes favorables sur 23 avait exprimé ce souhait qui a été retenu par le Préfet. Cette nouvelle intercommunalité reprendra les principales compétences exercées jusqu'ici par la CCPF, à l'exception de la gestion de la crèche qui revient à la commune de même que le centre de loisirs. La gestion de l'eau deviendra, quant à elle, intercommunale.

Le 16 mars dernier, le conseil municipal a refusé le projet de commune nouvelle à 7 à une large majorité (16 voix contre / 7 voix pour). Villaz restera donc une commune

autonome. Les convictions de chacun des élus ont été forgées lors de nombreuses réunions de travail et de débats. Plusieurs éléments ont conduit une majorité d'entre nous à ce positionnement.

Si le projet initial regroupant les 9 communes du Pays de Fillière avait une véritable cohérence territoriale, bénéficiait d'une réelle aisance financière, d'un riche potentiel fiscal et de la récupération du patrimoine de la CCPF, ce n'était plus le cas avec une union à 7. Un regroupement réduit à Aviernoz, Evires, Nâves, les Ollières, Thorens, Saint Martin et Villaz, perdait ces atouts majeurs : le périmètre n'avait plus de justification historique, les avantages financiers de l'État étaient supprimés et le patrimoine intercommunal lui échappait aussi.

Ces handicaps auraient compliqué fortement la gestion de la commune nouvelle. Les contraintes financières et de fonctionnement ne permettraient pas aux mairies déléguées de disposer du personnel nécessaire pour un niveau de service de qualité : un seul agent d'accueil pour nos 3 300 habitants était prévu, ce qui nous a semblé très insuffisant pour continuer à offrir les services auxquels vous êtes habitués. La concentration de l'administration au siège de Thorens a aussi créé une forte inquiétude, notamment

pour la gestion de l'école, de la cantine et des activités périscolaires, qui exigent une présence quotidienne pour intervenir avec réactivité. Par ailleurs, la charte de gouvernance ne prévoit pas de projet susceptible de fédérer les habitants des 7 communes pour créer un véritable lien social. Enfin, les impôts locaux auraient mécaniquement augmenté à cause de l'harmonisation des taux de fiscalité, ceux de Villaz étant inférieurs à la moyenne.

Le positionnement majoritaire du conseil municipal n'est pas un signe de repli égoïste ; il répond à de profonds doutes sur le fonctionnement d'un regroupement aboutissant à une perte d'efficacité de proximité et d'identité. L'étude de regroupements plus restreints avec un objectif de solidarité et de maintien des dotations de l'Etat, préservant les liens entre élus, habitants et personnel municipal, aurait été plus judicieuse.

La majorité de vos élus a donc refusé le projet de commune nouvelle à 7, différent du projet à 9, en toute démocratie. Cette décision doit être respectée et n'empêche pas, même si nous comprenons qu'elle provoque des déceptions de la part des autres communes engagées, de continuer à collaborer pour l'intérêt de nos habitants.

Votre maire,
Christian MARTINOD

Directeur de la publication : Christian Martinod - Maire

Comité de rédaction : Pascale Ferraris, adjointe au maire / Stéphanie Gerbaud, conseillère municipale / Bernard Clary, adjoint au maire / Aurélia Gomila-Patty, adjointe au maire / Nathalie Vono, conseillère municipale

Ont participé à ce numéro : Sylviane Baud, adjointe au maire / Sylvain Dunand-Chatellet, conseiller municipal / Chrystel Larpin / Jean Pellarin.

Crédit Photos : Mairie / M et Mme Vagnotti / Filières aventures / Tennis club de Villaz / Foire aux bestiaux / Bibliothèque / FJEP

Finances municipales Le budget 2016 a été voté

Lundi 21 mars, le conseil municipal a voté le budget primitif de l'année 2016, qui s'équilibre à hauteur de 5 287 978 €, dont 3 109 810 € pour le fonctionnement et 2 178 168 € pour l'investissement. Les taux des impôts locaux n'augmenteront pas grâce à une gestion rigoureuse qui a permis de dégager un important excédent sur 2015.

Le budget 2016 a été élaboré dans un contexte bien particulier qui a influé sur nos choix. L'éventualité d'une commune nouvelle a pu inciter au report de projets de même que le changement d'intercommunalité ; en effet Villaz intègrera l'agglomération annécienne le 1^{er} janvier prochain. Par ailleurs, les efforts demandés par l'Etat perdurent avec la baisse continue de sa dotation et la hausse de la contribution de solidarité ; enfin, la reconduction du fonds d'aide aux activités périscolaires (TAP) n'est pas confirmé à ce jour. Malgré ces contraintes, le budget permet de maintenir le niveau et la qualité des services auxquels nos habitants sont habitués -écoles, cantine, activités périscolaires, structures pour le sport et le monde associatif, sécurisation des déplacements, modernisation et meilleure accessibilité des bâtiments publics-.

LES PRINCIPALES RECETTES

Une fiscalité locale stable : 883 000 €- Il est envisagé le même niveau de produit fiscal que l'an dernier, sans augmentation des taux des 3 impôts supportés par les ménages (Taxe habitation-Foncier bâti-Foncier non bâti), taux inférieurs à la moyenne départementale. Toutefois, pour le contribuable, s'ajoute à cette fiscalité communale, celle votée par l'intercommunalité qui n'évoluera pas non plus en 2016.

Des dotations de l'Etat en baisse : pour la 2^e année consécutive il est annoncé une baisse de 40 000 € pour la DGF prévue à 330 000 € (396 000 € en 2014).

L'Attribution de compensation versée par la CCPF : 300 000 €. Cette allocation forfaitaire provient du transfert vers l'intercommunalité de l'impôt économique.

Une allocation des fonds frontaliers est attendue de 206 000 €. Ces fonds en provenance de Genève sont attribués au prorata des frontaliers domiciliés à Villaz.

Des subventions d'investissement : 155 000 €

Un excédent de gestion de l'année 2015 : 1 432 000 € compléteront les recettes nouvelles ; une partie alimentera le budget d'investissement pour financer les projets lancés en 2015 et non terminés (700 273 €) et le reste alimentera le budget de fonctionnement (731 880 €)

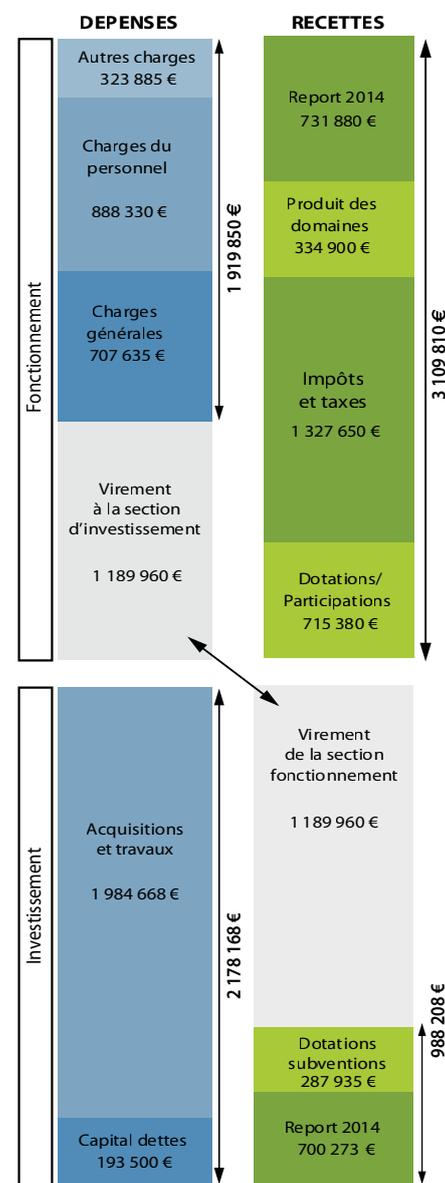
LES DEPENSES

Des dépenses de gestion et de personnel maîtrisées : des efforts sont consentis pour limiter les charges courantes. Le poste des frais de personnels est le plus important ; il augmente sensiblement du fait du déroulement normal des carrières mais aussi suite au besoin grandissant d'emplois nécessaires aux activités périscolaires. Le budget des TAP reste lourd malgré l'aide de l'Etat, soit un coût de 50 000 €/année scolaire allégé de l'aide de l'Etat de 18 000 €. Une inquiétude pèse sur ce soutien de l'Etat qui aujourd'hui, n'est pas confirmé pour la prochaine rentrée scolaire. Compte-tenu de cette perspective, une participation des parents, modeste, est envisagée

Une hausse de participation à la solidarité nationale : versement de 36 000 € au FPIC pour les territoires défavorisés (7 000 € en 2013).

Une dette modérée : L'annuité 2016 est de 298 700 €, en légère hausse avec l'emprunt contracté pour la maison médicale mais elle reste tout à fait supportable pour nos finances. Le ratio utilisé pour juger du niveau d'endettement d'une collectivité est la capacité de désendettement : pour Villaz, le ratio est de 3,7 années (niveau d'alerte à partir de 8 ans).

Une politique d'investissement maintenue Sur les 1 984 668 € d'investissement prévus, une petite moitié correspond à des projets engagés l'an dernier qui se termineront en 2016. Pour les nouveaux projets, priorité est donnée à la sécurisation de la circulation dans le village pour les piétons, cyclistes et automobilistes : liaison carrefour Grattepanche / Route des Vignes, réalisation de chemins piétonniers (Onnex, Provinces/Rossand, et Porcheron), aménagement de trottoirs (avenue de Bonatray), parking rue des Ecoles et entretien habituel des voies. Les bâtiments et équipements feront l'objet d'entretien courant et de mise en accessibilité. L'extension des vestiaires du stade du Varday sera entreprise. L'étude d'aménagement du centre du village sera réalisée.



BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget de l'eau a été voté en équilibre à hauteur de 1 159 105 € dont 647 371 € pour la section d'exploitation et 511 734 € pour l'investissement. Les recettes proviennent principalement du produit de la vente de l'eau, de l'ordre de 260 000 €. Selon la loi, à compter du 1^{er} janvier, le budget annexe de l'eau est soumis au régime de la TVA à hauteur de 5,5 %. Les investissements programmés pour 2016 concernent essentiellement des travaux de renforcement et de renouvellement.

Retour sur les portes ouvertes de la maison des Compagnons du Devoir

Permettre à un jeune de choisir un métier pour s'épanouir dans son travail est une volonté des Compagnons du Devoir et du Tour de France. C'est pour cette raison que chaque année, l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir ouvre les portes de ses Maisons, et notamment celle de la Roseraie à Villaz, le 3^e samedi du mois de janvier.

Les jeunes en quête d'orientation professionnelle ont pu rencontrer le personnel et les jeunes résidents de ce site le 23 janvier dernier.

Collégiens, lycéens ou étudiants ont pu découvrir les 29 métiers et leurs formations respectives enseignées par les centres de formation des Compagnons du Devoir.

La Roseraie, maison de Villaz, permet l'apprentissage de 13 métiers : charpentier, menuisier, ébéniste, couvreur, maçon, plombier, sellier, cordonnier, mécanicien de précision/outilleur, peintre en bâtiment, pâtissier, boulanger, tailleur de pierre et carrossier.

Cette journée portes-ouvertes avait pour but de privilégier l'interaction et l'échange par une visite de l'établissement, des démonstrations de métiers, des rencontres entre les familles et les jeunes intéressés.

L'équipe, Prévôt et Maître de maison, sont



toutefois disponibles tout au long de l'année, et prêts à répondre aux différentes interrogations et restent joignables au 04 50 64 94 29.

Cette journée de partage et d'accueil a été bénéfique puisque environ 90 personnes se sont déplacées pour cet événement.

Le Conseil Municipal en bref

Conseil du 15 février

Décision d'aliénation de portions de chemins ruraux et mise en demeure des propriétaires riverains d'acquiescer le terrain attenant à leur propriété : partie ouest du chemin rural des Bouchers au Pautex, partie ouest de celui de la Rainche à Ronzier, et enfin partie nord ouest de celui dit de Moiron. Les personnes concernées disposent de 30 jours pour se prononcer. Puis délibération en Conseil pour attribution des portions et validation du prix de vente.

Lancement d'une procédure d'instauration du plan général d'alignement de la partie Est de la route de Grattepanche en trois phases :

- 1) Enquête publique de 15 jours
- 2) Approbation du plan d'alignement en 2^e délibération du conseil municipal -
- 3) Transaction sur les terrains concernés en 3^e délibération.

Règlement intérieur pour les événements forains, tels que la vogue et les cirques : présenté et validé par la commission Vie Associative et Culturelle, Communication et Animation et par les élus.

Convention à intervenir avec Savoie-biblio : approuvée pour être signée par M. Le Maire.

Nouvelles dispositions régissant les conditions d'exercice des mandats locaux : décision de maintenir les indemnités de fonction attribuées respectivement au maire, maires adjoints et conseillers délégués, à un niveau inférieur au barème.

Personnel communal en période estivale : création de 2 emplois saisonniers aux services techniques. Un emploi en juillet, suivi d'un autre en août.

Convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie pour le recours au service

de remplacement d'un agent : signée par M. Le Maire.

Recrutement d'agents contractuels en cours pour des emplois non permanents, afin de pallier aux besoins de remplacements temporaires de fonctionnaires : définition des besoins, profils et de la rémunération par M. Le Maire.

Délégation du Conseil municipal consentie au Maire pour la signature des baux professionnels de la maison médicale : validé par le conseil.

Avenant au bail en cours à ferme : signé par M. Le Maire pour valider l'exploitation de quatre parcelles par la GAEC Les Narcisses à Villaz, seule structure disposant de l'autorisation requise, comme le préconise la réglementation préfectorale.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu sur le site internet : www.villaz.fr

Vers un nouveau cœur de village et... un retour aux origines pour Villaz ?

L'ancien terrain de football situé au centre du village, près de la salle des fêtes, a laissé libre un vaste espace pour lequel la commune possède une bonne partie de la maîtrise foncière, incluant certains bâtiments (salle des fêtes, ancien cabinet médical).

A partir de cet espace, la municipalité a pour projet de requalifier le centre de notre commune, en y créant un nouveau cœur de village qui prolongera le chef lieu actuel.

Les ambitions affichées et les idées directrices sont les suivantes :

- Créer une centralité évidente qui soit un lieu fédérateur,
- Conforter et dynamiser le commerce de proximité,
- Construire des logements diversifiés et de qualité,

- Développer des espaces publics piétons source de lien social et d'animation.

A cet effet, la municipalité a lancé la réalisation d'une étude par un cabinet urbaniste, destinée à définir un plan d'aménagement. Le périmètre concerné est matérialisé sur le plan par un trait pointillé jaune, et concerne également la partie est de la zone Ne située au nord.

Les lignes directrices à respecter pour cette étude d'aménagement du cœur de village sont les suivantes :

- La requalification des espaces publics (type plateau traversant, square, parkings...) en lien avec le réseau de cheminements piétons et les activités de proximité.
- Le développement de formes urbaines denses (environ 50 logements réalisés au sein d'opérations associant aussi des

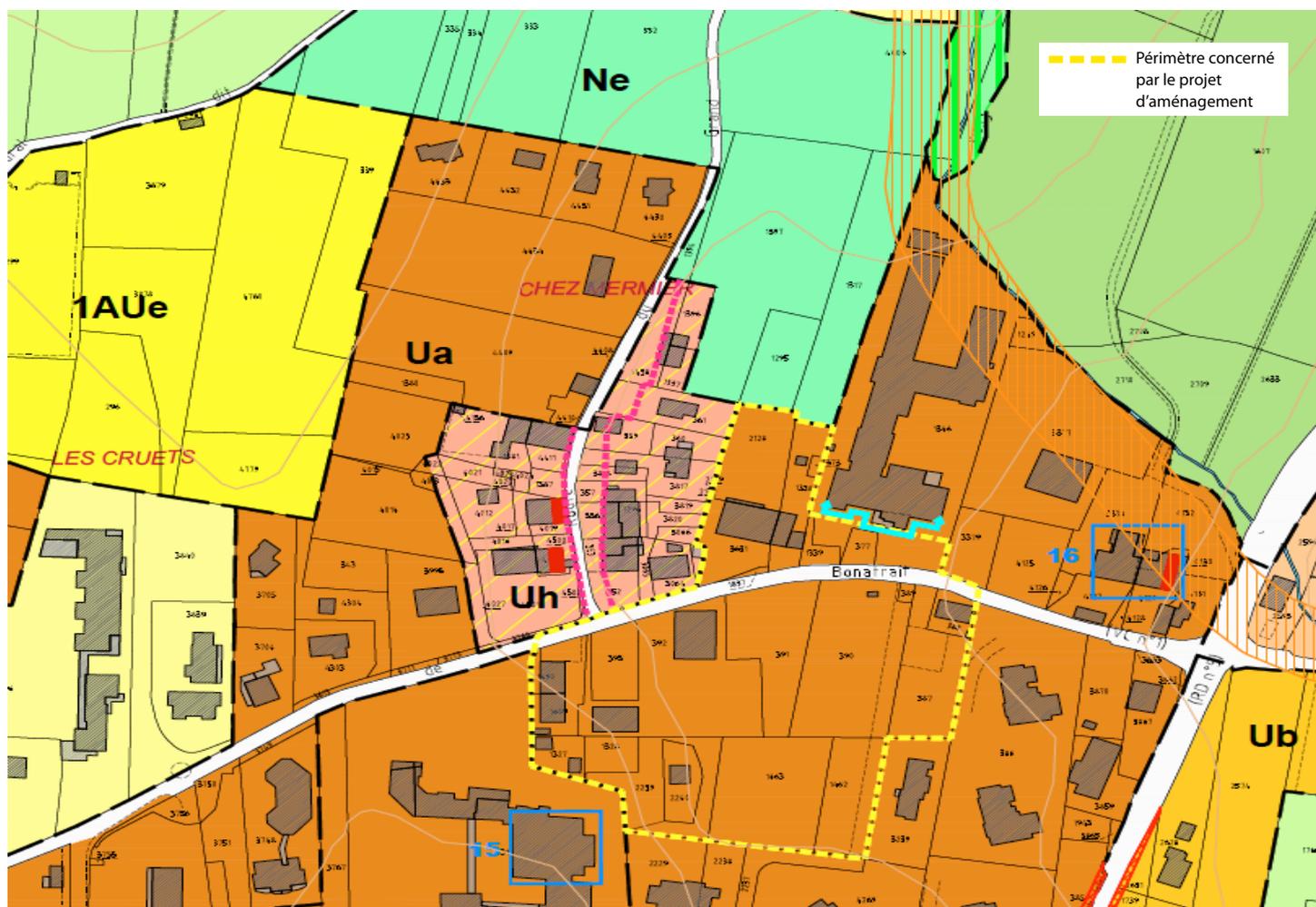
activités de proximité), et contenant une part importante de logements locatifs sociaux (23 logements).

- Le maintien et le développement des activités et des services de proximité à l'échelle du projet.

- La recherche de solutions pour établir une continuité entre la partie ouest de l'avenue de Bonatrait (pôle supermarché-groupe scolaire-pharmacie) et le nouveau cœur de village.

Le projet devra notamment apporter une réponse aux points clés suivants :

- Quel devenir pour la salle des fêtes actuelle dans cet ensemble ?
- Comment gérer la question du stationnement et de la circulation, en mettant à profit la zone Ne située au nord ?



Le futur quartier s'organisera autour d'une place centrale, qui devra, par ses aménagements paysagers et l'intégration de mobilier urbain, donner envie à la population de s'y rencontrer. En cela, il s'agira d'un retour aux sources puisque Villaz était à l'origine une "villa romaine", dotée d'un atrium central. Ainsi, il y aura lieu de créer une partie centrale paysagée regroupant sur son pourtour les services, les commerces et immeubles d'habitation.

LE DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

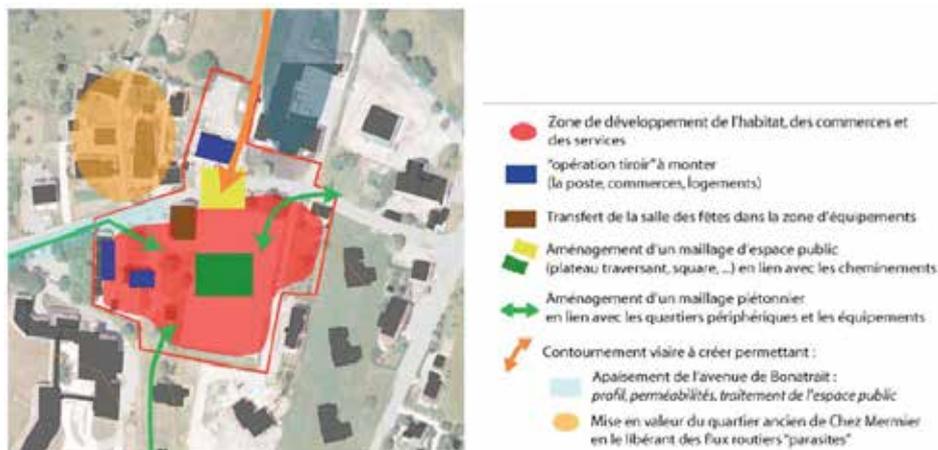
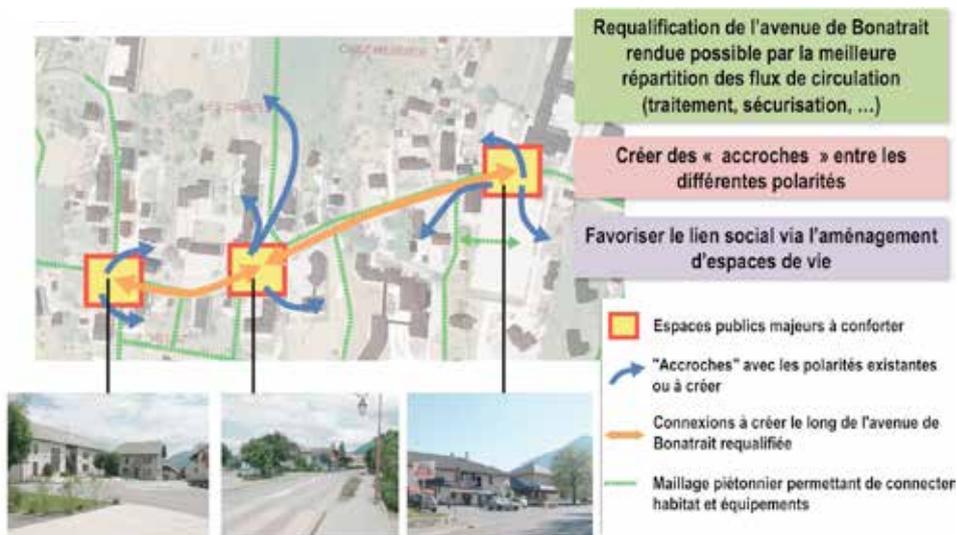
L'étude sera réalisée par un bureau d'étude spécialisé entre mars et juin 2016. Elle sera suivie par un comité de pilotage constitué d'élus de la commune, et son avancement sera présenté en conseil municipal. Des rencontres seront organisées avec les propriétaires fonciers concernés et les acteurs socio-économiques de la commune.

La volonté de la municipalité est que tous les habitants s'approprient ce projet.

A ce titre, deux réunions publiques seront organisées :

- Une réunion d'échanges sur les orientations fondatrices
- Une réunion de présentation du projet finalisé.

En dehors de ces réunions, toutes les propositions et suggestions seront, bien entendu, les bienvenues.



URBANISME



DES PETITS AMÉNAGEMENTS POUR LA CIRCULATION AUTOUR DE L'ÉCOLE... ET DES PROJETS

Pendant les vacances scolaires de février, le parking de l'école a fait l'objet de quelques réaménagements destinés à améliorer son fonctionnement :

- le sens unique est maintenu dans la rue des écoles, toujours dans le sens chef lieu – chemin du Cruet
- l'entrée sur le parking se fait maintenant tout de suite à gauche, les deux autres accès devenant des sorties ; cela devrait éviter le croisement des voitures
- la protection du cheminement piétonnier a été renforcée par la pose de plots, afin d'empêcher les stationnements sauvages.

Consciente des difficultés de stationnement dans ce secteur, qui seront amplifiées avec la mise en service du pôle de santé et des logements sociaux des Cruets, la municipalité travaille sur la création d'un parking supplémentaire, qui sera opérationnel pour la rentrée scolaire de septembre.

SCOLAIRE

INSCRIPTION RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

Nous prévoyons à ce jour 396 élèves (+ 31 élèves par rapport à la rentrée 2015) dont 148 maternelles et 248 élémentaires. L'ouverture d'une classe supplémentaire est donc en train de se profiler. Il est, par conséquent, très important de recevoir en mairie dès que possible l'inscription de votre enfant afin que nous puissions anticiper la logistique et l'organisation des classes.

ETAPE 1

Inscription en mairie

Fiche d'inscription disponible sur le site internet de Villaz ou sur le site de l'école de Villaz.

Remise en mairie avant le 20 avril 2016

Documents indispensables : fiche remplie, justificatif de domicile et livret de famille

ETAPE 2

Finalisation de l'inscription à l'école primaire

Du 25 avril au 11 mai de 8h30 à 17h ou sur rendez-vous après 17h au 04 50 60 63 51 / 06 81 58 16 04

Documents indispensables : carnet de santé, certificat de radiation si besoin, jugement de garde si besoin

Demande de dérogation :

Toute demande de dérogation pour une inscription à l'école de Villaz est à remettre à l'accueil de la mairie de Villaz en téléchargeant et remplissant le formulaire qui se trouve sur le site de la mairie, rubrique "Education". Nous insistons sur le fait que les demandes de dérogation ne sont que des demandes et que la décision finale appartient au maire.

TRAVAUX

DES NOUVELLES DE LA FIBRE OPTIQUE

Le SYANE (Syndicat de l'énergie et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie) s'est fixé un objectif de couverture par un réseau à très haut débit de fibre optique. Villaz est entré dans la phase de construction du réseau de desserte ; la partie du village située au sud de la route de Nâves est concernée. La société Tutor est chargée par le SYANE de l'exploitation et de la commercialisation de ce réseau qui sera opérationnel au 1^{er} janvier 2017 pour les entreprises de la zone d'activité de la Fillière, et au 1^{er} janvier 2018 pour les particuliers.

JEUNESSE

ADOS... PRÊTS POUR DE NOUVELLES AVENTURES SUR VOTRE COMMUNE ?

Suite au projet Fresk de l'été dernier au cours duquel 13 jeunes artistes ont pu peindre avec talent l'algéco situé dans la cour de l'école, la mairie convie les 13 participants ainsi que leurs amis à une **matinée d'échange samedi 9 avril de 9h30 à 11h30**.

Après un accueil convivial avec viennoiseries et jus de fruits, la commission jeunesse souhaite recueillir leur avis sur plusieurs thématiques pour l'aider à comprendre leurs besoins et plancher ensemble sur de futurs projets "jeunes".

Jeunes gens, c'est l'occasion de pouvoir vous exprimer auprès des élus et faire ainsi passer des messages concernant vos attentes. Venez nombreux à ce prochain rendez-vous !

Cette matinée s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans, habitants la commune de Villaz.

Pour vous inscrire : par email à mairie@villaz.fr ou à l'accueil de la mairie.

URBANISME

LA CIRCULATION À ONNEX

La circulation à Onnex connaît une augmentation croissante, alors que la chaussée est étroite dans le cœur du hameau. Une bonne partie de ce trafic provient de véhicules empruntant le chemin "du Dogue" qui relie Onnex au parc de la Fillière, et notamment par des automobilistes qui ont trouvé là un raccourci pour rejoindre la route de la Roche sur Foron depuis la voie des Aravis. Les habitants d'Onnex ont alerté la municipalité sur l'insécurité et les nuisances qu'ils subissent.

Après concertation avec les associations de notre commune, le conseil municipal de Villaz a souhaité que le chemin du Dogue soit interdit aux véhicules autres que ceux des riverains. Cette interdiction est signalée par des panneaux.

La municipalité est consciente de l'éventuelle gêne que cette mesure peut apporter à quelques uns de nos concitoyens, mais reste persuadée qu'ils en comprendront l'utilité.

Villaz à la croisée des chemins

De nombreuses croix sont érigées sur les croisements de notre commune, certaines en béton, d'autres en bois ou encore en fonte. Ont-elles été installées à des endroits précis ? Et depuis quand sont-elles sur notre commune ?

La religion chrétienne a toujours tenu un rôle prépondérant dans nos campagnes de réconfort quotidien pour les habitants dans des périodes de profonds malheurs. Aujourd'hui, la religion et son imprégnation sur le territoire s'est estompée mais les croix de notre village témoignent d'un passé pieux.

Pourquoi bâtir une croix ? Jean Pellarin, historien local, a dressé la liste des raisons dans un article paru il y a quelques années dans le bulletin municipal :

Les croix de carrefour ou de lieu particulier

Situées à la croisée des chemins, sur une montagne, près d'un ruisseau, à l'orée d'un bois ou dans un cimetière, ces croix sont érigées pour des raisons diverses :

- Par besoin de rassurer le passant dans des endroits dangereux
- Pour commémorer un accident, une mort, une guérison, une visite particulière...
- Pour exorciser un lieu maudit
- Pour demander la protection contre une nature hostile

Les croix de village

Plantée à l'entrée ou au centre du village, la croix en assure sa protection (...)

La croix de la place publique

(...) Elle veille sur ce lieu privilégié de sociabilité où les villageois aiment se retrouver chaque dimanche(...)

Nous devons concilier notre patrimoine avec des notions de sécurité et de développement urbain.

L'actualité des croix de Villaz

La municipalité a pris la décision d'enlever la croix située derrière l'église pour des raisons de sécurité car elle menace de tomber et risque de blesser gravement un passant. Tout le contraire d'une vocation première de "protection" !

La croix du Félan datant de février 1873 va être déplacée de quelques mètres car le programme de construction prévu sur la parcelle du Félan va empiéter sur le croisement.



La croix de l'église



La croix du Félan

Chasse croisée

MAINTENANT, AUX ENFANTS DE JOUER ET DE PARTIR DÉCOUVRIR NOTRE PATRIMOINE

Si tu as moins de 11 ans, tu peux répondre à la question avant le 14 avril 2016 et tenter de gagner des chocolats de Pâques !

Combien de croix sont présentes sur la commune de Villaz ?

- Entre 10 et 15 Entre 15 et 20 Plus de 20

Tu peux demander à tes parents d'envoyer la réponse avec ton nom et ton âge par email à mairie@villaz.fr ou directement à l'accueil en laissant tes coordonnées.

Les 3 premiers enfants qui auront donné la bonne réponse seront contactés et pourront venir chercher à la mairie une surprise de Pâques, les cloches passeront un peu plus tôt sur notre commune !





FJEP

Lundi 4 avril, remise des médailles du ski, rendez vous à 17h dans la salle des fêtes.

Stage des vacances de pâques :

Sculpture d'argile / 45 €

intervenante Stéphanie Gerbaud
thème : bustes célèbres

lundi 11 et mardi 12 avril de 13h à 16h
dès 6 ans

jeudi 14 et vendredi 15 avril de 13h à 16h
dès 10 ans

inscriptions.gerbaud.stephanie@gmail.com

Arts plastiques

 / 51 €

intervenante Séverine Deletraz
lundi 11/mardi 12 avril de 9h à 11h45
mercredi 13 avril de 9h à 11h30

inscriptions.sevie.d@orange.fr

Cirque

intervenante Sophie Feissel
du mardi 19 au vendredi 22 avril
de 10 à 12h : 6 à 9 ans / de 14 à 16h : 10 ans et / 36 € + / de 16h15 à 17h45 : 3 à 5 ans. - / 27 €

Inscriptions.sophie.feissel@free.fr

Plus d'infos sur www.fjepvillaz.fr
pour les stages adultes.

Des séances complémentaires aux ateliers d'équilibre sont proposées aux personnes intéressées à partir du mois de septembre jusqu'au mois de décembre 2016 (12 places disponibles).

Vous pouvez dès à présent vous inscrire en envoyant votre demande avec vos coordonnées au 79, avenue de Bonatray 74370 VILLAZ ou en téléphonant au 06 82 54 96 38.

FILIÈRES AVENTURES - Le club ski et montagne pour tous...

Voici le programme du printemps.

AVRIL : Ski de randonnée en étoile au départ d'un refuge. Du 11 au 13 /04
Découverte du ski en montagne, les règles de sécurité, la vie en refuge...

Escalade en salle : reprise le mardi 26 avril - 10 séances

16-17h pour les 5/7 ans et 17h-18h pour les 8/11 ans.

Les mercredis de l'aventure : reprise le mercredi 27 avril - 9 séances

13h-18h de 8 à 13 ans 3 sessions : escalade ; multiactivités ; canyoning.

MAI : Vélo tout terrain, trial et cross country nuit en tipi. 21-22/05

JUIN : Randonnée en montagne pour tous dans les bauges.

L'occasion de retrouver parents et enfants pour clôturer l'année et préparer l'été.

Contact/organisation : www.filiereaventures.fr

Présidente : Nicole Charvier 06 80 91 14 22 - Secrétariat : 06 87 84 76 63

AEL - Des nouveautés pour les parents et les enfants

"Être différent ensemble !" Dans le cadre du projet pédagogique, l'équipe d'animation a mis en place de nouveaux jeux et créations. La veille des vacances de février, les enfants ont participé à des concours de dessins, des lotos et la réalisation d'un bonhomme de neige... en gobelets. Des moments festifs et créatifs partagés tous ensemble. Découvrez notre bonhomme à l'entrée de la garderie !

Informations pour les parents :

Afin de faciliter vos démarches, vous pouvez :

- Effectuer votre règlement par virement (informations envoyées par mail).

- Contacter Martin pour tout changement de planning :

planning.ael@gmail.com ou 07 81 86 28 55

Rendez vous pour de prochaines surprises... semaine du 4 avril !

Par ailleurs, nous recherchons des parents bénévoles pour l'aide aux devoirs de 17h à 17h30 ael.villaz@gmail.com.



APE

L'APE lance 2 nouvelles manifestations pour ce printemps :

EN AVRIL, le marché aux fleurs avec une vente de plantes et de fleurs pour égayer vos jardins et balcons.

EN MAI, l'APE-Rosé ayant pour objectif de créer du lien entre parents de l'école, mais aussi au sein du village, autour d'un bon verre et d'un buffet. Le premier aura lieu le vendredi 27 mai (horaire et lieu à confirmer). D'autres suivront tout au long de l'été.

La 3^e édition du vide grenier des enfants se déroulera le dimanche 22 mai dans la cour de l'école. Vente de matériel, de jouets et de jeux autour de l'enfant.

Vous trouverez toutes les informations dans les cahiers de vos enfants mais également sur notre site internet (www.apevillaz.fr), nos manifestations sont ouvertes à tous.

Les bénéfices de nos actions servent à financer les projets de l'équipe enseignante de l'école de Villaz.

CRÈCHE LES RENARDEAUX

Les Renardeaux font partie prenante du tissu économique du territoire du pays de filière, en s'intégrant dans une économie sociale et solidaire. Cela signifie que l'ambition des Renardeaux n'est pas de faire des bénéficiaires mais plutôt d'investir pour le bien-être des enfants, des pros, des parents, mais aussi d'agir en harmonie avec notre environnement. Nous sommes soutenus dans nos démarches par les collectivités territoriales et l'acepp74.

L'année dernière, nous avons donc décidé de nous tourner vers les couches lavables, le résultat est incroyable car nous avons économisé 11 800 couches soit l'équivalent de 3,6 tonnes de déchet et 93 % de rejets de CO2. En poursuivant dans le cadre du mieux-vivre ensemble, les parents s'impliquent dans la vie de la crèche associative à travers les permanences et le conseil d'administration.

Notre AG aura lieu le 5 avril, n'hésitez pas à y assister !

LA BIBLIOTHÈQUE

La date importante à retenir absolument, c'est le **samedi 9 avril**, nous vous invitons à notre **assemblée générale**, rendez-vous à 9 heures à la bibliothèque. Nous vous y attendons nombreux. Ce sera l'occasion de découvrir nos activités de l'année, mais aussi de faire connaissance avec les bénévoles et pourquoi pas de rejoindre notre équipe, dynamique et motivée.

Retrouvez, tout au long de l'année les dates de nos manifestations sur le calendrier du site de la mairie villaz.fr

ADMR PARMELAN

Repas annuel dimanche 3 avril 2016

Toute l'équipe de l'ADMR Parmelan donne rendez-vous aux personnes aidées, leur famille et aux sympathisants de notre association à l'Espace Animation de Groisy. Ce repas, animé, servi par toute l'équipe salariés et bénévoles dont le but est de réunir les personnes du Pays de Fillière, chaque année sur un thème différent et un après-midi dansant, se passe dans la convivialité.

Les cartes sont vendues par les aides à domicile et les bénévoles, disponibles également à notre bureau, 300, route des Fleuries - 74570 Thorens Glières

LA VOIX EN CHŒUR À CŒUR

L'objectif : faire chanter ensemble des personnes isolées, fragilisées, victimes des aléas de la vie afin de **rompre l'isolement social, créer des liens et les valoriser**. Les choristes se retrouvent **tous les mardis au studio du pont d'Onnex à Villaz à 19h30** pour fournir un travail corporel, vocal et apprendre à chanter dans un climat constructif. La finalité est de donner des spectacles devant des **publics variés** pour partager tous ensemble de belles émotions. Cette aventure humaine est soutenue par **M. François-René Duchable, musicien pianiste virtuose et parrain de cœur de notre association ainsi que le chanteur ténor Kry's Florian notre coach vocal**.

Notre prochain concert aura lieu à Vétraz-Monthoux **dimanche 24 avril 2016 à 15h**. D'autres projets musicaux suivront en 2016.

Renseignements M. A. Glorieux :
06 73 31 30 88



TENNIS CLUB DE VILLAZ - La reprise !!!

La reprise de l'école de tennis, les enfants comme les adultes, s'est faite la semaine du 14 mars, aux jours et aux horaires habituels.

Le club a également ouvert deux créneaux "cours loisir adulte" le lundi soir de 19h à 20h et de 20h à 21h. Il reste de la place sur le premier créneau. Les dix cours sont au tarif de 50 €. (plus cotisation et licence pour les non adhérents)

Mais il faut noter également quelques autres événements :

- Les championnats interclubs adultes, les dimanches 3, 10, 17, 24 avril et 1^{er} mai.
- Le tournoi du club : du vendredi 27 mai au dimanche 12 juin ; jour des finales.
- Fête de l'école de tennis : vendredi 24 juin.
- Stages enfants pendant les vacances scolaires.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, voir le site internet du club (rubrique contact pour les questions) www.Tennis.villaz.fr

Mail : tennis.villaz@gmail.fr

PAROISSE SAINT MARC DU PARMELAN

- Dimanche 3 avril : messe à Villaz à 10h. Onction des malades
- Dimanche 17 avril : messe à Nâves à 10h
- Dimanche 1^{er} mai : messe à Nâves. "Eveil à la foi" des petits (3 à 7 ans).
- Jeudi 5 mai : fête de l'Ascension, messe à 10h à Pringy, (au jardin s'il fait beau)
- Dimanche 15 mai : fête de la Pentecôte, messe à Villaz à 10h
- Dimanche 29 mai : à Nâves à 11h, messe de fin d'année du catéchisme

Pour les informations plus générales rendez-vous sur le site "paroisse saint marc du parmelan"

LE BALAFON SAVOYARD - Quelques nouvelles de Doudou :

Le collège fonctionne très bien, la classe de 3^e est ouverte depuis la rentrée scolaire en octobre 2015 ; les élèves travaillent beaucoup en vue du B.E.P.C.

Les travaux des champs sont interrompus car c'est la saison sèche. Le coton est récolté (dernier travail des champs). Les prochaines pluies n'arriveront que fin juin. Pour les petits prêts, le voyage de janvier n'ayant pas eu lieu, l'autonomie sera la règle, avec l'appui du Balafon, et grâce au portable. Ici nous recherchons toujours beaucoup de vélos pour le futur container ainsi qu'outils et vaisselle.

Vos articles associatifs et événements à annoncer sont à transmettre avant le 10 mai à l'adresse mail : communication@villaz.fr

La prochaine édition du Villaz & Vous paraîtra fin mai, ce sera le n°11 de Juin-Juillet-Août.

Deux consignes importantes pour la bonne publication de vos articles : les textes ne devront pas dépasser 900 caractères et les photos devront avoir un poids supérieur à 500 ko, être libres de droit et respecter le droit à l'image.

LA LETTRE ÉLECTRONIQUE DE VILLAZ

Ce sont 100 abonnés en 2015, plus de 200 en février 2016, dans le même temps la fréquentation du site www.villaz.fr est passé de 60 consultations par jour à 90 ! Merci, vos consultations nous motivent à utiliser davantage ce canal.

Entre deux Villaz & Vous, vos élus vous informent des dates des événements dans notre village, des actions et décisions municipales et des informations publiques



choisies en fonction des thèmes : sécurité des personnes, protection de l'environnement, éducation et jeunesse, ...

Abonnez-vous à la lettre électronique en bas à gauche de la page d'accueil du site.

« SI VILLAZ M'ÉTAIT CONTÉ ... »

de l'époque Gallo-Romaine à nos jours, cet ouvrage de 289 pages retrace l'histoire et décrit la vie des générations qui nous ont précédées à Villaz. Il s'agit du recueil des encarts écrits par Jean Pellarin et publiés depuis 1979 dans le bulletin municipal. Les personnes intéressées par l'acquisition d'un exemplaire doivent se faire connaître à l'accueil de la mairie. Nous vous indiquerons ensuite le prix d'achat qui sera en fonction du nombre d'exemplaire à imprimer.

Appel aux frontaliers

Vous qui travaillez en Suisse, merci de vous faire connaître en mairie. Ce recensement permet la redistribution de la compensation Financière Genevoise aux communes françaises, proportionnellement à leur nombre de frontaliers. En 2014, 127 frontaliers villazoïses recensés ont permis une allocation de 127 153€ pour notre commune. En 2015, 166 frontaliers pour une allocation de 206 047€. Cette démarche ne vous coûte rien mais rapporte à votre commune.

Merci de nous communiquer vos nom, prénom, date de naissance, adresse, nom et adresse de l'employeur et n° de carte de travail et date de délivrance par téléphone au 04 50 60 61 64 ou par e-mail à mairie@villaz.fr

OFFRE D'EMPLOI

Agent technique communal (emploi saisonnier)

Conditions requises : avoir 18 ans, être titulaire du permis de conduire B

- 1 poste à pourvoir du 1^{er} juillet au 29 août (inclus)
- 1 poste à pourvoir du 1^{er} au 31 août (inclus)

Adressez votre candidature (CV et lettre de motivation) avant le 1^{er} juin 2016 à M. le Maire mairie de Villaz 1 place de la mairie - 74370 Villaz

À NOTER

PERMANENCE DES ÉLUS

Le maire et ses adjoints reçoivent les habitants les vendredis soirs tous les 15 jours. Les rendez-vous doivent être pris en mairie au 04 50 60 61 64.

Date des prochaines permanences :

1 ^{er} avril à 20h	13 mai 18h
15 avril à 20h	27 mai 18h
29 avril à 20h	



Les événements de votre village

Dimanche 1^{er} mai :

Foire aux bestiaux

Dimanche 8 mai :

Tournoi de pétanque, organisé par l'ASP

Dimanche 22 mai :

Vide grenier des enfants, organisé par l'APE

A partir du 27 mai jusqu'au 12 juin :

Tournoi du club de tennis de Villaz

Cérémonie du 8 mai

La cérémonie se déroulera le dimanche 8 mai 2016 à 10h30 devant le Monument aux Morts de Villaz. Rassemblement à 10h15, devant la Mairie. Les enfants, leurs parents, les enseignants, la population et les anciens combattants sont invités à participer à cette manifestation. Rassemblons-nous, nombreux, pour commémorer la victoire de la seconde guerre mondiale et honorer la mémoire des victimes.

Le verre de l'amitié vous sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie

Pour information, la cérémonie de Nâves se déroulera à partir de 9h30.

